



## ARRETE REGLEMENTAIRE DU MAIRE N°8/POL/2023

### PORTANT SUR L'ACCÈS À L'AIRE DE JEUX DES HESPÉRIDES GRAND CHEMIN DE SAUSHEIM

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2542-1 et L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,

**Vu** l'article R.610-5 du Code Pénal,

**Vu** les actes d'incivilité et troubles à la tranquillité publique répétés, notamment en soirée, sur l'aire de jeux Les Hespérides située dans la rue Grand Chemin de Sausheim,

**Considérant** que pour assurer la sécurité et la tranquillité publique et éviter tout trouble à l'ordre public, il y a lieu d'aménager les horaires d'ouverture et fermeture de l'aire de jeux Les Hespérides située Grand Chemin de Sausheim.

#### ARRETE

##### **Article 1**

L'aire de jeux Les Hespérides située Grand Chemin de Sausheim est ouverte au public :

- Horaires d'hiver du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
- Horaires d'été du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30,
- Les dimanches et jours fériés : horaires d'hiver de 14h00 à 17h30
- Les dimanches et jours fériés : horaires d'été de 14h00 à 18h30

##### **Article 2**

Il est interdit à toute personne de pénétrer dans l'aire de jeux Les Hespérides située Grand Chemin de Sausheim, en dehors des horaires mentionnés à l'article 1er.

##### **Article 3**

Toutes infractions constatées donneront lieu à des poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur.

##### **Article 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

##### **Article 5**

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Rixheim,
- Madame le Chef du Service des Sports,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information)

Fait à Rixheim le 05/01/2023

Pour Le Maire  
Le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim

Le 09 JAN. 2023